

DEPARTEMENT
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE

CANTON DE
CHALONS - 3

COMMUNE DE
CHEPY

Date de convocation :

26 mars 2021

Nombre de
Conseillers : 11

Présents : 10

Pouvoir : 0

Votants : 10

N° 1448 /2021

Objet :

AFFECTATION DU
RESULTAT

Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le

ID : 051-215101395-20210406-1448-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le six avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes ROGER ROBERT sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, DUROST Raphaël, ROBERT Pascal, CASERT Catherine, MAILLARD Dany, SOURDET Joëlle, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Absent : Monsieur GIOVANNI Philippe,

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

En application de l'article de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction M14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

Les Conseillers Municipaux, après avoir approuvé le 06 avril 2021 le Compte Administratif 2020, qui présente :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : **-29 155.79 €**

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : **192 669.55 €**

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :
-46 887.32 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :
102 877.59 €

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : **15 300.00 €**

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :

91 343.11 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : **91 343.11 €**

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : **204 204.03 €**

Extrait certifié conforme,
Fait à Chepy, le 08 avril 2021.

Le Maire,

J. ROUSSINET

